

Obtenir le Visa d'études

—————→ 13 documents nécessaires

1. Formulaire de demande de visa

Ce questionnaire sera fourni par le consulat ou l'ambassade de chaque pays.

2. Passeport en cours de validité et photocopie

Il est très important que le passeport soit en cours de validité.

3. Lettre d'acceptation

L'école ou l'université où l'étudiant va étudier doit fournir une lettre d'acceptation. Cette lettre doit contenir de manière détaillée :

- **La description du cours acheté** : il est très important qu'il s'agisse d'un cours en présentiel.
- **Le nombre d'heures de cours par semaine**, avec un minimum de 20 heures.
- La durée totale du cours.
- **Les dates de début et de fin du cours**, car le visa est accordé en fonction de ces dates lors de la rédaction du document.
- Que le cours d'espagnol soit associé à l'obtention d'un titre officiel tel que le **DELE**, le **SIELE** ou l'**examen de l'EBAU**.

En cas de retard dans la demande de visa, il est très important de demander à l'établissement éducatif une annexe à cette lettre d'acceptation avec les nouvelles dates. Ainsi, la date de début du cours est toujours mise à jour.

4. Diplôme académique

Si l'étudiant est inscrit à un cours d'Accès à l'Université, il devra présenter une copie du diplôme ou du titre académique qui le qualifie pour étudier en Espagne. Cette copie doit être légalisée par l'Apostille de la Haye et traduite en espagnol.

Recommandation : Certains consulats exigent une preuve de l'intérêt pour la langue et une expérience antérieure dans l'étude de l'espagnol pour ces cours. Par conséquent, il est conseillé de présenter un certificat officiel de compétence linguistique reflétant le niveau actuel de l'étudiant.

À **Hispania, escuela de español**, nous sommes un centre d'examen agréé pour les examens officiels de langue, tels que le SIELE, offrant aux étudiants la possibilité de passer ces épreuves avec nous. De plus, nous proposons des cours en ligne pour permettre aux demandeurs d'atteindre un niveau approprié avant de traiter leur demande de visa.

5. Preuve de réservation d'hébergement

La réservation du séjour complet est recommandée. Dans le cas contraire, une durée minimale de quatre semaines est suggérée, avec la mention que cette période pourra être prolongée. Si l'hébergement est réservé à travers notre école, ces informations seront fournies dans la lettre d'acceptation.

6. Preuve de paiement des frais d'inscription à l'école

Vous pouvez fournir la confirmation d'inscription ainsi que la lettre d'acceptation signée et cachetée.

7. Certificat médical

Le demandeur doit prouver qu'il est en parfait état de santé pour effectuer son séjour d'études. Le certificat médical doit être apostillé par l'autorité sanitaire locale compétente et avoir été délivré au cours des trois derniers mois (pas avant).

8. Certificat d'antécédents judiciaires

Pour les demandeurs majeurs dont les études durent plus de 180 jours, le **certificat de casier judiciaire** est requis.

Ils doivent présenter le certificat de casier judiciaire délivré par le ou les pays où ils ont résidé au cours des **cinq dernières années**. Tous les documents officiels non espagnols, y compris le casier judiciaire, doivent être apostillés.

Tous les documents doivent être rédigés en espagnol.

L'objectif de ces documents est de s'assurer que les demandeurs n'ont pas de casier judiciaire dans les pays où ils ont résidé, afin de garantir la transparence et la sécurité de leur séjour en Espagne. Il est essentiel que les documents soient dûment apostillés et traduits en espagnol par un traducteur assermenté afin qu'ils soient correctement vérifiés et traités par les autorités compétentes.

9. Justificatifs de ressources financières

Le demandeur doit prouver qu'il dispose de ressources financières suffisantes pour couvrir les frais de séjour et de retour dans son pays. Cela s'obtient en présentant des documents justificatifs de la capacité financière requise, tels que :

Blocage de fonds : Le montant requis doit être équivalent à 100 % du IPREM, tel que défini par la loi. Dans certains cas, il est demandé de bloquer cette somme spécifique dans un compte bancaire, exclusivement au nom de l'étudiant demandant le visa. Ce blocage est attesté par un **certificat bancaire indiquant le solde du compte, mentionnant le nom de l'étudiant et confirmant le blocage** permanent et irrévocable sur le compte du montant à envoyer en Espagne à l'étudiant pendant la durée des études + une photocopie du certificat.

Il est essentiel de comprendre que ce blocage ne doit pas affecter la qualité de vie du reste de la famille, car cela pourrait entraîner le refus du visa s'il est constaté que la famille ne dispose pas de ressources suffisantes pour répondre à ses besoins. Par conséquent, il est crucial de disposer de fonds suffisants à la fois pour l'étudiant et pour maintenir un niveau de vie décent dans le pays d'origine.

Montant requis : Il est demandé de disposer de ressources équivalentes à 100 % de l'IPREM (Indicateur Public de Revenu à Effets Multiples), qui est de 600 euros par mois pour l'année 2023. Si le logement pour toute la durée du séjour a déjà été payé à l'avance, ce montant peut être réduit.

Des documents bancaires cohérents : Tous les documents bancaires doivent être clairs, cohérents et montrer de manière adéquate la source des fonds présentés. Les documents bancaires doivent indiquer des revenus correspondant à une situation stable et régulière, sans mouvements bancaires suspects. S'il y en a, il est essentiel de justifier la provenance des fonds. Il est également recommandé que les pages du relevé soient signées et cachetées par l'employé de la banque.

Provenance des fonds : les fonds peuvent provenir d'un revenu personnel, d'une aide familiale ou d'autres sources financières fiables.

L'accréditation des moyens financiers peut se faire sur la base des moyens propres de l'étudiant ou sur la base des moyens de son sponsor, c'est-à-dire la personne qui agit en tant que responsable financier du demandeur. Il est recommandé, dans les deux cas, que la personne agissant en tant que parrain soit liée à l'étudiant par un lien de parenté aussi étroit que possible.

ACCRÉDITATION AVEC DES RESSOURCES PROPRES

- Relevé bancaire des mouvements de compte des six derniers mois, dûment cacheté par la banque, détaillant les mouvements de compte du demandeur.
- Six justificatifs de revenus (bulletins de salaire) pour démontrer la capacité financière mensuelle.
- Déclaration d'impôts de la dernière année fiscale, donnant une vue d'ensemble de la situation financière du demandeur.
- Possibilité de fournir d'autres documents bancaires officiels, tels que des comptes d'épargne ou d'investissement, afin d'étayer la solvabilité financière.

ACCRÉDITATION AVEC SOUTIEN FAMILIAL

- Certificats prouvant le lien de parenté avec l'étudiant (mariage, naissance ou autres documents légaux).
- Déclaration notariée du membre de la famille qui s'engage à financer tous les frais pendant la période d'études, équivalant à 100 % de l'IPREM.
- Copie de la pièce d'identité du parent déclarant.
- Relevé bancaire des mouvements de compte des six derniers mois détaillant le compte du parent, avec le cachet de la banque.
- Six justificatifs de revenus du membre de la famille déclarant.
- Déclaration d'impôts du dernier exercice fiscal du membre de la famille.
- Possibilité de présenter d'autres documents bancaires officiels, tels que des comptes d'épargne ou d'investissement, pour prouver la solvabilité financière.
- Il est important de souligner la nécessité de maintenir un équilibre financier entre les fonds bloqués pour l'étudiant et les ressources nécessaires au bien-être général de la famille.

Pour cette accréditation, de nombreux documents peuvent être fournis. Cependant, le plus important est toujours de donner une image de confiance et de fiabilité. Un étudiant sans ressources qui présente un relevé bancaire d'un compte sur lequel une somme exorbitante a été récemment déposée est assuré d'être refusé. Un étudiant dont les membres de la famille ont un emploi stable et un revenu provenant d'une source vérifiable et régulière aura plus de chances d'obtenir un visa.

10. Certificat de résidence

L'étudiant doit présenter un certificat de résidence du lieu où il réside au moment de la demande de visa.

11. Assurance maladie

L'assurance médicale est une condition essentielle pour séjourner en Espagne et doit répondre aux spécifications suivantes :

Couverture complète et rapatriement : L'assurance doit garantir une couverture complète des frais médicaux pendant toute la durée du séjour, sans limite, et prévoir le rapatriement en cas de décès.

Options pour l'assurance : nous offrons la possibilité de souscrire une assurance maladie par l'intermédiaire de l'école ou de la contracter par vos propres moyens.

Certificat d'assurance : un certificat d'assurance maladie, publique ou privée, contracté auprès d'une compagnie d'assurance autorisée à opérer en Espagne, est requis.

Couverture comparable à celle du système public de santé : L'assurance doit couvrir tous les risques assurés par le système de santé publique en Espagne. Cela implique que les prestations de soins de santé doivent être couvertes par une aide directe, sans limitation financière, sans paiement supplémentaire pour le co-paiement ou les franchises, et sans délai d'attente.

L'objectif est de garantir à l'étudiant une couverture médicale complète et sans entrave pendant son séjour en Espagne en lui fournissant une assurance médicale comparable aux normes du système de santé publique du pays. L'étudiant peut ainsi bénéficier de tous les soins médicaux dont il a besoin sans avoir à se préoccuper de sa situation financière.

12. Déclaration de prise de responsabilité

Il s'agit d'un document notarié dans lequel est indiquée la personne qui agira en tant que garant du demandeur. Dans ce document, elle déclare qu'elle sera responsable du logement et des frais de subsistance de l'étudiant pendant son séjour.

13. Lettre de motivation

Cette lettre n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Dans cette lettre, l'étudiant doit expliquer quelle est son expérience de l'espagnol et pourquoi il souhaite venir en Espagne pour étudier l'espagnol dans notre école. Cette lettre doit être rédigée en espagnol.

Tous les documents énumérés ci-dessus doivent être présentés **légalisés** (avec l'apostille de La Haye) et **traduits en espagnol** par un **traducteur assermenté**, qu'ils soient présentés au consulat du pays d'origine ou au bureau de l'immigration (Extranjería). Les consulats peuvent également proposer le service de traduction assermentée.

Les demandeurs se heurtent souvent au problème de la légalisation de **documents privés** (comptes bancaires, fiches de paie, etc.), car ce sont normalement les documents publics et officiels qui peuvent être légalisés. Par conséquent, dans ce cas, pour "légaliser" un document privé, il est nécessaire de le présenter à un notaire et de le faire **authentifier comme document public**. Nous pouvons ensuite le légaliser et le traduire pour le présenter aux autorités compétentes.

CHECK-LIST

- ☐ FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA
- ☐ PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ + PHOTOCOPIE
- ☐ LETTRE D'ACCEPTATION
- ☐ DIPLÔME ACADÉMIQUE
- ☐ PREUVE DE RÉSERVATION D'HÉBERGEMENT
- ☐ PREUVE DE PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

- ☐ CERTIFICAT MÉDICAL
- ☐ CERTIFICAT D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES
- ☐ CERTIFICAT DE RÉSIDENCE
- ☐ ASSURANCE MALADIE
- ☐ DÉCLARATION DE PRISE DE RESPONSABILITÉ
- ☐ LETTRE DE MOTIVATION

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES FINANCIÈRES

- ☐ ATTESTATION BANCAIRE AVEC LE SOLDE DU COMPTE INDIQUANT LE NOM DE L'ÉTUDIANT ET LE BLOCAGE.

ACCREDITATION AVEC DES RESSOURCES PROPRES

- ☐ RELEVÉ BANCAIRE DES 6 DERNIERS MOIS
- ☐ 6 FICHES DE PAIE
- ☐ DÉCLARATION D'IMPÔT DE LA DERNIÈRE ANNÉE FISCALE
- ☐ AUTRES DOCUMENTS BANCAIRES OFFICIELS TELS QUE DES COMPTES D'ÉPARGNE OU D'INVESTISSEMENTS

ACCREDITATION AVEC SOUTIEN FAMILIAL

- ☐ CERTIFICATS PROUVANT LE LIEN DE PARENTÉ AVEC L'ÉTUDIANT
- ☐ DÉCLARATION NOTARIÉE DU MEMBRE DE LA FAMILLE
- ☐ COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU PARENT DÉCLARANT
- ☐ RELEVÉ BANCAIRE DES 6 DERNIERS MOIS DU GARANT
- ☐ 6 FICHES DE PAIE DU GARANT
- ☐ DÉCLARATION D'IMPÔT DE LA DERNIÈRE ANNÉE FISCALE DU GARANT
- ☐ AUTRES DOCUMENTS BANCAIRES OFFICIELS TELS QUE DES COMPTES D'ÉPARGNE OU D'INVESTISSEMENTS

SI VOUS DISPOSEZ DÉJÀ DE TOUS CES DOCUMENTS, IL EST TEMPS DE DEMANDER VOTRE VISA D'ÉTUDIANT!